RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



GROUPES INTERPARLEMENTAIRES D'AMITIÉ ET GROUPES D'INFORMATION INTERNATIONALE

LE PLAN DE « DÉVELOPPEMENT VERT » DE LA CHINE À L'HORIZON 2030 : CONTRIBUTION MAJEURE POUR LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT

Compte rendu des échanges interparlementaires entre le Sénat français et l'Assemblée nationale Populaire de Chine sur le changement climatique

juin 2015

I. Le groupe d'amitié France-Chine : échanges sur les enjeux climatiques

Répondant à l'invitation du groupe interparlementaire d'amitié France-République populaire de Chine, une délégation chinoise conduite par le Président M. Chi Wanchun, membre du comité permanent de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) de Chine, vice-président de la commission des Affaires étrangères et président du groupe d'amitié Chine-France, a été accueillie durant trois jours à Paris, du **15 au 17 juin 2015**.

La délégation était également composée de deux députés, M. Wang Longde, membre du Comité permanent de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) de Chine, vice-président de la Commission de l'éducation, de la Science, de la culture et de la santé, et M. Meng Wei, vice-président de la Commission de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

La délégation, reçue tout d'abord par M. Didier Guillaume, président du groupe d'amitié, s'est ensuite entretenue avec M. Hervé Marseille, vice-président du Sénat et vice-président du groupe d'amitié France-Chine. La préparation de la Conférence de Paris de décembre 2015 a été au centre de leurs échanges.

Lors du déjeuner donné par le groupe d'amitié en l'honneur de la délégation, les participants au déjeuner ont échangé sur les efforts respectifs de la France et de la Chine en matière de réduction des gaz à effet de serre.



M. Chi Wanchun et M. Hervé Marseille

Le 16 juin, la délégation de députés chinois et le groupe d'amitié ont procédé à l'ouverture de la nouvelle session de la Grande commission entre l'ANP de Chine et le Sénat français sur les positions respectives des deux pays sur le changement climatique dans la perspective de la Conférence de Paris de décembre 2015 et des efforts engagés pour parvenir à un accord général à Paris, d'une part, et sur la législation de l'assurance maladie d'autre part.

Sous la présidence de MM. Chi Wanchun et Didier Guillaume, participaient à cette réunion MM. les députés Wang Longde et Meng Wei, M. Jean-Pierre Raffarin, président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et vice-président du groupe d'amitié, Mmes Josette Durrieu et Gisèle Jourda, vice-présidentes, MM. Jean-Marie Bockel et Jean-Yves Leconte, ainsi que M. Zhang Wei, conseiller parlementaire de l'Ambassade de Chine.

2

Après un exposé de M. Jean-Pierre Raffarin, président de la Commission des affaires étrangères, des forces armées et de la défense, sur les investissements chinois développement le monde, le économique en Chine et la présence française, MM. Jérôme Durain puis Jérôme Bignon, président du groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement et vice-président du groupe d'amitié France-Chine du Sénat, ont prononcé une intervention sur les deux thématiques retenues. Les parlementaires ont notamment longuement échangé sur la préparation de la COP21 qui se déroulera à Paris en décembre 2015 et pour laquelle le Sénat s'est largement impliqué.



M. Didier Guillaume et M. Chi Wanchun

Au-delà du consensus partagé sur les objectifs de la Conférence de Paris, la Chine a démontré de réels progrès au cours des dernières années. La récente modification très approfondie de sa législation sur la protection de l'environnement (« développement vert »), ses engagements chiffrés et datés, notamment en matière d'énergies renouvelables et la « contribution nationale » du pays dans la perspective du processus des négociations sur le climat de décembre 2015, ont été mis en avant. Les députés chinois ont rappelé les progrès récents en matière de réduction d'émissions de CO2 en indiquant qu'ils avaient conscience que tout effort de la part de leur pays, compte tenu de sa dimension et de son développement industriel, constituait une avancée pour le monde entier.

La délégation a également été reçue par M. Stéphane Crouzat, conseiller diplomatique au cabinet de la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, afin de

faire le point sur l'état d'avancement de la préparation de la COP21 et des positions respectives des parties chinoise et française. Il a été noté avec intérêt l'effort chinois en faveur du reboisement qui s'élève à plus de 1.5 million d'hectares.



Déjeuner officiel offert en l'honneur du président Chi et de la délégation chinoise par le groupe d'amitié en présence de M. Didier Guillaume, président du groupe d'amitié, M. Mathieu Darnaud (Les Républicains), Mme Josette Durrieu (SOC), Mme Gisèle Jourda (SOC), M. Antoine Lefevre (Les Républicains), M. Hervé Marseille (UDI-UC) et M. Yves Pozzo di Borgo (UDI-UC), vice-présidents; M. Jérôme Durain (SOC) et M. Philippe Kaltenbach (SOC), secrétaires; M. Henri Cabanel (SOC), M. Yvon Collin (RDSE), M. Bertrand Hure (Les Républicains), M. Philippe Leroy (Les Républicains), M. Franck Montauge (SOC), M. Louis Negre (Les Républicains), M. Cyril Pellevat (Les Républicains) et M. Jean-Claude Requier (RDSE), membres.

II. Programme de coopération sur les questions environnementales

Dans le cadre d'un programme de coopération sur les questions environnementales, une délégation de vingt-et-un hauts responsables chinois, réunis par le ministère de la Protection de l'environnement, invitée par l'ENA et conduite par M. Qing Zhai, vice-ministre de la Protection de l'environnement gouvernement de la République Populaire de Chine, a été reçue au Sénat le 9 juin 2015 par deux vice-présidents du groupe d'amitié France-Chine, M. Jérôme Bignon, président du groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement et M. François Aubey.

Rappelant le rôle de premier plan du Sénat dans les négociations climatiques de la Conférence de Paris (COP21) de décembre, M. Jérôme Bignon a souligné **l'enjeu** considérable qu'elles représentent et la nécessité de porter aujourd'hui un regard d'urgence sur les problématiques climatiques, soulignant le rôle collectif historique que seraient appelés à jouer les pays participants.

Il a ensuite expliqué que le contexte international avait changé depuis la signature du Protocole de Kyoto, en décembre 1997. Alors qu'une quarantaine de pays participaient aux négociations en 1997, environ 195 pays, ainsi que l'Union européenne, participeraient à la COP21, dans un esprit participatif nouveau. Il s'est réjoui du caractère obligatoire de cet accord, insistant sur la solidarité politique et financière entre les pays participants. Enfin, dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence, il a déploré que de nombreux pays ne se soient pas encore acquittés de leur contribution, le délai limite du 31 mars étant depuis dépassé. Il a rappelé que le Sénat prendrait connaissance de la contribution chinoise avec grand intérêt1, et a exprimé sa reconnaissance envers le gouvernement pour sa prise de responsabilité et son engagement nouveau sur le dossier environnemental.

En tant que président du groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement, créé il y a quatre ans, M. Jérôme Bignon a expliqué le rôle actif du Sénat dans les négociations internationales. Il a souligné que le travail du groupe était un travail de communication et de sensibilisation sur les problématiques liées à l'environnement. Il a conclu en invoquant l'esprit de solidarité indispensable au succès de ces négociations.

M. François Aubey a remercié les membres de la délégation pour leur implication sur les dossiers liés à l'environnement. Il s'est réjoui que l'organisation de la COP21 en France représente un symbole fort envoyé par l'État français, et a rappelé que la France était un pays en pointe dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergies, prenant l'exemple de l'utilisation de l'énergie biomasse, l'installation des panneaux solaires dans de nombreuses communes, le système performant de récupération des eaux de pluie, ou encore l'essor des « transports propres ».

1. La Chine a rendu sa contribution le 30 juin 2015.

M. Qing Zhai a remercié les Sénateurs pour leur accueil et a fait part de son admiration pour leur implication. Il a ensuite salué les efforts déployés par l'État français pour organiser la COP21 à Paris et a insisté sur la forte adhésion du Gouvernement chinois aux objectifs de la COP21. Il a indiqué qu'était inscrit dans le nouveau quinquennal un objectif d'économies d'énergies et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et que le programme chinois serait défini avant la tenue de la COP21.



M. Jean-Pierre Raffarin, M. Chi Wanchun et M. Didier Guillaume

M. Jérôme Bignon a conclu en se réjouissant du renforcement du dialogue avec la Chine sur les questions environnementales, formant le vœu que les acteurs internationaux présents à la Conférence Paris climat 2015 parviennent à un accord constructif et porteur d'espoir pour les générations futures.

LA CONTRIBUTION DE LA CHINE POUR LA COP21

La Chine représente aujourd'hui près d'1/5^e de la population mondiale (1,4 milliards d'habitants) et sa croissance économique fulgurante s'est accompagnée d'une importante augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre. En 2006, la Chine est devenue le premier pays émetteur de gaz à effet de serre dans le monde. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de sa croissance économique et de refonte de son modèle de développement, le pays a la volonté de devenir un leader mondial de la transition énergétique.

LE PLAN DE « DÉVELOPPEMENT VERT » DE LA CHINE À L'HORIZON 2030 : CONTRIBUTION MAJEURE POUR LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT

La Chine, est le 41^{ème} pays à avoir déposé sa contribution, le 30 juin dernier, marquant son intention de lutter contre le dérèglement climatique, dans la perspective de la COP21. Le pays s'est ainsi fixé les objectifs suivants d'ici 2030 :

- un **pic des émissions de C02 autour de 2030**, en tentant d'y parvenir plus tôt ;
- une part de **20 % d'énergies non-fossiles** dans son bouquet énergétique d'ici 2030 ;
- une **diminution de l'intensité carbone** de 60-65 % par rapport à 2005 ;
- une **augmentation de son volume de stocks forestiers** d'environ 4,5 milliards de m³ par rapport au niveau de 2005.

Le principal objectif de la Chine est de réduire considérablement l'utilisation du charbon pour produire son électricité. Aujourd'hui cette source d'énergie représente 80 % de l'électricité chinoise. En 2014, la part du charbon a diminué dans son mix énergétique pour la première fois depuis 35 ans (d'environ 3 %). Aujourd'hui, certaines centrales à charbon ferment leurs portes et un tiers des projets de nouvelles centrales sont gelés.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Chine souhaite se positionner sur ces nouvelles technologies et ces nouveaux marchés. Depuis 2012, la Chine est le premier pays en termes d'installation d'éolien et de systèmes de chauffage solaire, notamment. Le pays est aussi le plus grand investisseur mondial dans les énergies renouvelables et le premier employeur mondial dans ce secteur.

La Chine fait aujourd'hui face à trois grands problèmes liés à l'environnement, qui l'ont poussé à adopter une législation environnementale bien plus stricte et précise au printemps 2014 : la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau et la contamination des sols.

Ces trois pollutions entrainent des risques importants pour la santé publique et ont déjà un certain coût pour la société. Une de ces conséquences est, par exemple, la réduction, estimée à 5,5 ans, de l'espérance de vie des enfants de la région de Chine du Nord².

La Banque mondiale, dans une étude de 2007, a ainsi évalué les coûts liés à la dégradation de l'environnement (air et eau) pour l'année 2003 à 5,7 % du PIB chinois. La Chine met aussi en place des plans quinquennaux présentant le cadre socioéconomique du pays pour 5 ans, dans lesquels les questions environnementales tiennent désormais toute leur place. Le 12ème plan quinquennal 2011-2016 prévoyait la réduction de l'intensité énergétique et de l'intensité carbone du pays, ainsi qu'un objectif de 15 % d'énergies renouvelables dans la consommation primaire d'ici 2020. Le 13^{ème} plan devrait être encore plus ambitieux, compte tenu des diminutions déjà observées en 2014 et des engagements internationaux de la Chine.

Sept « marchés carbone » régionaux ont aussi été ouverts à l'essai, en 2013, dans le pays. Les marchés carbone fonctionnent sur le système de « pollueur-payeur » et fixent un prix du carbone. Le marché fixe un plafond d'émissions à ne pas dépasser et distribue des quotas d'émission de carbone aux entreprises. Ceux qui ont émis plus à la fin de l'année achètent des quotas supplémentaires, ceux qui ont émis moins les revendent ou les stockent pour les années suivantes. Si ces expériences sont concluantes, la Chine envisage d'ouvrir un marché national du carbone à l'horizon 2016. Il est à noter que le prix du carbone en Chine est plus élevé que dans l'UE.

La contribution de la Chine pour la COP21 fait aussi écho à l'accord signé entre la Chine et les États-Unis en novembre 2014, dans lequel le pays s'engageait déjà à des efforts chiffrés similaires à ceux énoncés dans sa contribution récente. Les deux plus gros émetteurs mondiaux se sont donc engagés à lutter contre le dérèglement climatique et à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon de l'année 2030.

2. Étude de la revue "Proceedings of the National Academy of Sciences". 2013

Composition des délégations chinoises et françaises

- M. Didier Guillaume (SOC), président du groupe d'amitié ;
- MM. Jérôme Bignon et Mathieu Darnaud (Les Républicains), Mmes Josette Durrieu et Gisèle Jourda (SOC), MM. Antoine Lefevre (Les Républicains), Hervé Marseille (UDI-UC), Yves Pozzo di Borgo (UDI-UC) et Jean-Pierre Raffarin (Les Républicains), *vice-présidents*;
- MM. Jérôme Durain et Philippe Kaltenbach (SOC), secrétaires ;
- MM. Henri Cabanel (SOC), Yvon Collin (RDSE), Bertrand Hure (Les Républicains), Philippe Leroy (Les Républicains), Franck Montauge (SOC), Louis Negre (Les Républicains), Cyril Pellevat (Les Républicains) et Jean-Claude Requier (RDSE), *membres*.
- M. Chi Wanchun, président du groupe d'amitié Chine-France de l'Assemblée Nationale Populaire de Chine, vice-président de la commission des Affaires étrangères ;
- M. Wang Longde, vice-président de la commission de l'Éducation, de la science, de la culture et de la santé;
- M. Meng Wei, vice-président de la commission de la Protection de l'environnement et des ressources naturelles ;
- M. Qing Zhai, vice-ministre de la Protection de l'environnement du gouvernement de la République Populaire de Chine

Composition du groupe d'amitié France-Chine: http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_584.html